

Les perspectives du développement durable en Algérie, une piste : l'intégration du genre dans l'approche des activités génératrices de revenu

Fatma BOUFENIK, Maître de Conférences « B », UNIVERSITE D'ORAN2.

Résumé :

Cet article est une contribution à la compréhension des politiques « genre et développement durable » comme politique publique dans le cadre de la problématique du travail des femmes. Le champ d'analyse se limite à l'emploi et l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Ainsi par l'intégration de l'approche genre, comme thème transversal du des activités génératrices de revenu, dans des formes plurielles du travail informel et / ou la production informelle non marchande en Algérie, nous analyserons les stratégies des acteur – e – s dans le partage des espaces – public/ privé – et des responsabilités sur ces territoires et comment ces stratégies individuelles et /ou en apparence individuelles peuvent être au centre de l'essence de « *leviers pour l'évaluation de nouveaux paradigmes* ».

Notre hypothèse de ce travail est que « **les politiques et programmes d'accompagnement des populations féminines, en matière activités génératrices de revenu, ne sont pas inscrits dans une approche stratégique de leurs situations et / ou n'intégreraient pas les stratégies des acteur – e – s dans leurs perceptions/ conceptions** »

L'approche des activités, sous l'angle de notre hypothèse, nous conduit à les étudier à travers les comportements des femmes, dans leurs rôles, en relation aux comportements des hommes dans leurs rôles.

Mots-clés : Analyse économique, intégration du genre, genre, femmes/ hommes, développement, économie informelle, informel – le non marchand, production domestique, formation, activité génératrice de revenu, emploi, micro entreprise, Algérie, 2008 – 2010.

المخلص

يهدف هذا المقال إلى فهم سياسات " الجنس و التطور المستمر " كسياسة عامة تدخل في إطار إشكالية تشغيل المرأة خاصة في حقل المقاتلية في الجزائر، فيإدماج المرأة في نشاطات مولدة للدخل و في كامل صيغ الشغل الرسمي و أو الإنتاج الغير الرسمي اللاتجاري في الجزائر نقوم بتحليل إستراتيجيات العوامل في تقسيم المساحات العامة و الخاصة و كيف يمكن أن تكون هذه الإستراتيجيات محور " محركات للتقييم النموذج الجديد " تتمحور فرضيتنا حول "إن السياسات و البرامج المدعمة للفئة النسوية في النشاطات المولدة للدخل ليست مدرجة في طريقة إستراتيجية لوضعيتهم أو لا تندمج في نظرهم مع إستراتيجيات العوامل " تهدف هذه الطريقة حسب فرضيتنا إلى قيام بدراسة من خلال تصرف المرأة مقارنة بالرجل كلمات المفتاح: تحليل اقتصادي، إدماج الجنس الأخر المرأة. الرجل، التطور، إقتصاد غير رسمي و رسمي، اللاتجاري، الإنتاج المحلي، التكوين، نشاط مولد للدخل، الشغل، مؤسسة الصغيرة، الجزائر، 2008_2010.

Abstract:

This work paper is a contribution to the understanding of « gender and sustainable development » policies as public policy in the framework of women's work. The scope of this analysis is limited to employment and female entrepreneurship in Algeria. In this way, the integration of gender approach as crosscutting topic of activities generating incomes, in plural forms of informal work and/or non-market and informal production in Algeria, will allow us to analyze the stakeholders' strategies in sharing – public/private – and responsibilities in these territories and how this individual strategies can be the central point to the essence of **“levers for the evaluation of new paradigms”**.

Our hypothesis is that **“policies and support programs of the female population, in activities generating incomes, are not enrolled in strategic approach to their situations and/or not would incorporate stakeholders' strategies in their perceptions / conceptions”**.

The approach of activities, in our point of view, leads us to study the behavior of women, in their roles, in relation to the behavior of men in their roles.

Keywords: Economic analysis, gender mainstreaming, gender, women/men, development, informal economy, informal – non-profit, domestic production, training, activities generating incomes, employment, micro-enterprise, Algeria, 2008-2010.

INTRODUCTION.

Cet article met en perspective des stratégies entreprises par des acteur - e -s sur un territoire. Il analyse les ressources et les contraintes qui déterminent l'environnement dans lequel des approches « genre et développement durable », à travers des politiques publiques comme réponse à la problématique du travail des femmes, peuvent évoluer.

Avec l'intégration de l'approche genre, comme thème transversal des activités génératrices de revenu, au titre d'un des segments des formes plurielles du travail informel et/ou la production informelle non marchande en Algérie, nous analyserons les stratégies des acteur - e -s dans le partage des espaces (public/privé) et des responsabilités sur ces territoires et comment ces stratégies individuelles en apparence individuelles peuvent être au centre de l'essence de "leviers pour l'évaluation de nouveaux paradigmes". L'hypothèse de ce travail est la suivante : les politiques et programmes d'accompagnement des populations féminines, en matière activités génératrices de revenu, ne sont pas inscrits dans une approche stratégique de leurs situations et/ou n'intégreraient pas les stratégies des acteurs - e -s dans leurs perceptions/conceptions.

La question centrale est de savoir si les rapports Hommes/Femmes, dans leurs hiérarchies de pouvoir, renseignent sur les inégalités économiques et sociales et nous nous demanderons pourquoi l'intégration des femmes par rapport aux hommes est faible dans l'économie marchande formelle ou informelle et imposante dans l'économie informelle non marchande sous sa forme travail domestique/production domestique.

L'approche des activités, sous l'angle de notre hypothèse, nous conduit à les étudier à travers les comportements des femmes en relation aux comportements des hommes dans leurs rôles.

Les relations de genre sont une construction sociale hiérarchisée (place des hommes et place des femmes) et évolutive dans le temps (dynamique des relations sociales caractérisées par une hiérarchisation des pouvoirs entre les hommes et les femmes). Les activités des femmes, telles que nous les avons identifiées (Boufenik-Elaïdi, 2000) par la méthode du budget temps et la classification de SLAZAÏ, peuvent être objet de deux types de transferts :

- un **transfert d'activité** *dans la relation sociale et hiérarchique de genre* c'est-à-dire que le temps de travail d'un type d'activités faites par les femmes est « transférable », pour les même activités, à des hommes (Boufenik, 2011).

- un **transfert²⁹ d'un type d'activité à un autre type d'activité ou pour la même genre**, en d'autres termes :

- le temps de travail consacré à un groupe activités et fait par une femme est transférable vers un autre groupe d'activité *pour la même femme* (Cresson, 1995).

²⁹ C'est l'un des résultats auquel nous avons abouti dans la recherche précédente et dans laquelle nous avons émis que l'hypothèse de transfert entre personne du même genre à savoir entre les femmes puisque notre enquête et notre méthode ne reposait que sur l'observation des femmes.

- le temps de travail consacré à un groupe activités fait par une femme est transférable au même groupe d'activités pour *une autre femme* (Adel, 1997).

À travers l'analyse des dispositifs d'accompagnement socio-économiques et l'engagement de l'État algérien en termes de lutte contre la pauvreté et des objectifs du millénaire pour le développement, nous identifierons les types d'activités, les dynamiques et les tendances. Cette démarche contribue à une compréhension de type anthropologie-économique des « attitudes-modèles » de comportement des rôles des femmes et des rôles des hommes. Sans la connaissance des états de pauvreté, des sources de revenus, de la fragilité et de la vulnérabilité des ménages, il est inconcevable d'envisager des solutions dont les principaux impacts ciblent réellement les populations concernées. Les solutions sont spécifiques aux problèmes posés. Une bonne description, un état des lieux et un bon diagnostic sont la garantie de solutions appropriées.

1. UNE APPROCHE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN ALGÉRIE

L'approche de la situation économique des femmes se limitera au champ d'analyse de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Elle se focalisera sur la question de la pauvreté structurelle et de la précarité économique des femmes ou la pauvreté à visage féminin comme *contre sens du développement durable*, à travers la notion des activités génératrices de revenu et la question de la micro entreprise en Algérie.

1.1 Une précision conceptuelle

L'Activité génératrice de revenu (AGR) consiste à produire des biens ou des services et/ou à transformer des produits en vue de les vendre. Les AGR obéissent aux lois de l'offre et de la demande du marché. À ce titre elles doivent être rentables et pérennes et générer un revenu³⁰. Elles se distinguent des projets d'infrastructures sociales de base (piste rurale, école, eau potable, etc.), qui sont des biens publics.

1.2 Objectif, postulats et finalité des AGR

- Objectif des AGR

Les activités génératrices de revenu visent l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations dans une situation de pauvreté et d'exclusion et/ou qui vivent dans une grande précarité et qui retireront des bénéfices quantifiables de la mise en œuvre de l'AGR proposée (Cf. annexe 1).

- Postulat

Les populations vulnérables s'approprient ces initiatives de développement, elles vont contribuer à l'émergence d'une société civile responsable et dynamique capable de définir et de formuler ses propres orientations et d'utiliser les dispositifs institutionnels existants comme les communes rurales, les municipalités, les services techniques et les ONG.

³⁰ Le revenu disponible qui va définir la consommation et l'épargne d'un ménage.

- Finalité

L'appropriation des AGR par les populations *inverserait le processus actuel intervenant extérieur/population locale*. Ce qui donnerait ainsi une place centrale à ces populations et aux structures qu'elles mettent elles-mêmes en place et déclencherait un dynamisme et un processus de développement local durable. **Elles deviennent, alors, acteurs économiques.**

Quelque soit l'approche, sectorielle, systémique, territoriale ou humaine, il existe plusieurs systèmes de programmation du développement socio-économique. Les systèmes varient entre la planification centralisée et non participative à la planification totalement décentralisée et participative au niveau de l'ensemble des ressources. Il n'est pas dans l'objectif de ce travail de revoir chaque système, mais d'essayer d'analyser les forces et les faiblesses des systèmes possibles dans le cadre du développement local algérien. Nous en retiendrons trois: les plans de développement local élaborés de manière participative et décentralisée ; les plans de développement par module de développement et, enfin, les plans par groupe d'intérêt commun (Cf. annexe 1).

2. APPROCHE MICROÉCONOMIQUE DIRIGÉE ESSENTIELLEMENT VERS L'INDIVIDU

2.1 *Au plan international*

Au cours des années 1970-80, la question des inégalités socio-économiques émerge dans les préoccupations liées au développement (santé, éducation, planning familial...). Alors que se pose l'exigence de la participation des populations défavorisées au développement économique. C'est au cours de ces décennies que les besoins des femmes, en rapport avec le développement, sont abordés en termes d'intégration au développement (Approche Intégration de la Femme au Développement – IFD). L'idée de mise en place de projets spécifiques aux femmes est avancée. Cependant, la perception du rôle de la « femme » demeure liée à la reproduction. La problématique alors définie, à partir de l'approche des besoins essentiels (ou besoins humains fondamentaux) et du nouvel ordre économique international (NOEI), met à nu une approche partielle du fait de l'incapacité des États à percevoir les femmes comme des acteurs incontournables pour le développement et le progrès social. Ainsi le concept de « l'intégration des femmes au développement », avec la proclamation par les Nations unies de la décennie de la femme lors de la conférence mondiale de Mexico (1975), montre que l'entrée en force des femmes dans l'économie de marché ne mettait pas fin aux inégalités.

Après examen des résultats obtenus durant la décennie pour les femmes, lors de la 3^{ème} Conférence Mondiale de la femme à Nairobi, organisée par l'ONU, en 1985, les participantes soulignent, pour la première fois, la nécessité d'adopter une nouvelle approche, plus efficace et efficiente que les précédentes et adoptent des stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme.

L'application des programmes d'ajustement structurel (1980-1990) correspond à un double objectif : croissance économique et intégration à l'économie mondiale des

pays en développement, d'une part, et recherche d'une rationalisation des dépenses publiques par une réduction des programmes sociaux, d'autre part. S'est alors posée la question de la reconnaissance du rôle économique des femmes jusque là invisibles.

Devant l'échec ou les limites de la portée des politiques de l'Approche Intégration de la Femme au Développement (IFD), l'approche "genre et développement" (GED) est avancée au cours de la décennie 1990. Elle prend en considération le caractère global des rapports sociaux, entre hommes et femmes notamment. Il s'agit de mettre sur pied une **stratégie globale** d'action **transversale à toutes les politiques** et à tous les sujets, en vue d'entraîner un **changement structurel**. Ce n'est que lors de la 4^{ème} Conférence Mondiale de la femme (1995 à Beijing) que l'approche genre et développement va être instaurée comme axe central par l'Union européenne et des organisations internationales gouvernementales et des ONG. C'est alors qu'une ligne d'ensemble est définie sans que l'ensemble du système international ne soit homogène ni dans les discours, ni dans les stratégies (Bessis, 2006).

Des indicateurs du développement humain³¹ sont également avancés comme l'Indice de Développement Humain - IDH (1990), l'indicateur sexospécifique (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) en 1995. L'indicateur sexospécifique (ISDH) prend en charge la question des inégalités entre hommes et femmes en matière de développement alors que l'indicateur de la participation des femmes - IPF reflète ces inégalités quant aux opportunités économiques et politiques (PNUD, 2000)³².

La conférence internationale sur la femme en 1995 à Beijing s'est tenue sous le slogan « égalité, développement et paix » prouve que l'évolution de la condition féminine mondiale n'a pas atteint ses objectifs. Cette chronologie montre que la nature du développement n'est posée que dans un cadre restrictif de la croissance économique. La question de la condition des femmes est introduite, par positivisme juridique, par volontarisme politique, par impératif conjoncturel ou par pression nationale ou internationale. Cet angle d'approche confine les conditions et les statuts des femmes dans des schémas de négation du caractère pluriel et les réduit à la marginalité et à l'irréalisme. Les catégories vulnérables, comme les femmes, n'ont pas bénéficié de l'impact des programmes mis en place. Les programmes spécifiques ont vite montré leurs propres limites par leur caractère volontariste et parce qu'elles n'ont touché que les sphères traditionnelles considérées socialement comme "féminines" : reproduction, éducation des enfants, etc.

³¹ L'Algérie est un des premiers pays arabes ayant publié des rapports sur le développement humain (1998 et 1999), d'autres rapports ont suivi jusqu'en 2003. A noter que ces rapports sont accessibles sur le site Web du Conseil National Economiques et Social (CNES).

³² PNUD, 2000, Rapport mondial sur le développement humain 2000, Paris, De Boeck Université, 2000, 290 p.

La méconnaissance des impacts différenciés sur les femmes et les hommes, dans les actions, les programmes et les politiques de développement est, en soi, producteur d'inégalités. Dans ce sens, la perspective de genre révèle les éléments de la construction des inégalités, les rend visibles afin d'éviter des discriminations, de les remettre en cause par la production d'égalité de fait et de droit.

Le tableau ci-dessous montre les différences, à la fois de l'état d'esprit et du point de vue de la démarche, entre un développement qui conçoit et perçoit l'exclusion des femmes comme un problème pour le développement (IFD) et un développement qui cherche à rendre les relations de pouvoirs (économique, sociale, politique, etc.) entre les hommes et les femmes égalitaires et symétriques.

De l'IFD à GED : Tableau de synthèse

	L'approche	Le centre d'intérêt	Le problème	L'objectif	La solution	Les stratégies
Intégration des femmes au développement	Une approche qui considère les femmes comme le problème	Les femmes	L'exclusion des femmes	Un développement plus efficient, plus efficace	Intégrer les femmes au processus de développement existant	Projets pour les femmes, volets femmes, projets intégrés, accroître la productivité des femmes, amplifier la capacité des femmes d'effectuer les tâches traditionnellement liées à leur rôle
Genre et développement (GED)	Une approche du développement	Les rapports femmes-hommes	Les relations inégales de pouvoir (riches et pauvres ; femmes et hommes) empêchent un développement équitable et la pleine participation des femmes	Un développement équitable et durable où les femmes et les hommes prennent les décisions : autonomie et autodétermination	Accroître le pouvoir des plus démunis qui sont en général les femmes. Transformer les relations non égalitaires	Identifier/considérer les besoins pratiques déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur condition. Traiter en même temps des intérêts stratégiques des femmes

Source : Un autre genre de développement. Un guide pratique sur les rapports Femmes-Hommes dans le développement, CCCI/Match/ACOPI, Québec, 1991.

2.2 OMD et place des activités génératrices de revenu

C'est dans la perspective de « genre » que s'inscrit l'objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (Scolarisation/Formation ; emploi ; Responsabilités/Positionnement au niveau des postes de décisions) parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels l'Algérie a souscrit comme tous les États de l'ONU en 2000 (Cf. annexe 2).

L'approche de cet objectif s'impose à notre analyse, à double titre. L'accès aux activités génératrices de revenu figure comme un axe dans l'engagement planétaire

pour la réalisation de cet objectif, d'une part, et en matière d'engagement de l'État, dans notre analyse, l'État Algérien s'engage à mettre sur pied des dispositifs à la création d'activité génératrice, d'autre part. Le tableau suivant, extrait de l'annexe 2, situe la question dans son cadre.

Engagements de l'État algérien en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD³³)

OMD – O3	Engagement planétaire	Engagement algérien
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	- Égalité des chances éducation - Accès aux activités génératrices de revenu - La gestion des affaires publiques	- Des réformes - des dispositifs à la création d'activité génératrice de revenu - Dispositions politiques dont l'article 31 bis

2 3 OMD, ordre de priorité et sensibilité de et au genre féminin

La lecture, au travers de l'annexe 2, à la fois des acteurs engagés et de l'ordre de priorité des objectifs et de leur contenu, confirme que l'ordre de priorité des OMD ignore, encore une fois, les priorités auxquelles aspirent les femmes. Que ce soit au niveau planétaire ou au niveau des États, l'implication des femmes par leurs engagements directs ou indirects dans la société civile, n'a pas été proposée. La mise en troisième position de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ou l'inexistence d'engagement explicite de la société civile envers elle est un indicateur **de manque de sensibilité de genre et au genre**. Une volonté politique et sociétale, quant à une réelle œuvre de réduction des inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes, reste une longue marche à effectuer.

La réalisation des OMD doit se faire sur les segments de **l'engagement planétaire, à l'engagement des États vers l'engagement de la société civile où les femmes sont actrices**.

Cette segmentation est nécessaire mais ne sera suffisante que si elle est traversée par « la Reconnaissance de l'inévitable engagement de toutes les sensibilités au genre féminin dans l'équation : d'abord les femmes, encore les femmes et jamais sans les femmes non pas parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'elles restent le sexe discriminé qui devra faire l'objet de l'attention des politiques publiques.

Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible de dire que la lutte contre la pauvreté a pris en compte la réalité de la pauvreté, de plus en plus à visage féminin, et que la lutte contre la pauvreté structurelle des femmes a été sensible au genre. En attendant la lecture actuelle des politiques économiques et sociales et des programmes que la société civile propose aux femmes comme un des segments des populations vulnérables et défavorisées restent les grands oubliés dans la réalisation des OMD.

³³ Cf. annexe 2.

3. L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES : UNE CONDITION PRÉALABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La perspective de Genre *change* le regard et la compréhension des activités génératrices de revenu et l'approche des politiques de développement. Elle constitue une approche/instrument à privilégier dans la mesure où elle permet, devant chaque mise sur pied d'une politique, d'un programme, d'un dispositif de se demander quelles sont les réalités qui définissent la situation des femmes et celles qui concernent celle des hommes ; comment atteindre les objectifs visés en tenant compte de ce diagnostic de genre ?

Par cette optique, il a été possible de vérifier que :

- quand les femmes ont l'opportunité d'apprendre, elles réussissent plus et mieux que les hommes ;
- elles savent s'approprier des savoirs. Elles ne partent pas de rien puisqu'elles sont détentrices de savoir-faire ;
- elles ont tout à gagner et plus rien à perdre et leurs comportements changent pour peu qu'elles soient accompagnées et aiguillonnées sur les bonnes pratiques : l'enjeu devient, pour elles, le savoir-être (Charifati-Merabtine, 2004).

3.1 *Des dispositifs à la création d'activité génératrice de revenu : une absence d'intérêts stratégiques*

La perspective de genre permet de questionner une politique, un programme ou un dispositif, comme c'est le cas des dispositifs à la création d'activité génératrice en Algérie, sur leurs pertinences pour les populations cibles dans la recherche d'un impact positif du développement par l'atteinte des objectifs stratégiques visés.

La création de micro entreprise a fait de l'ombre aux autres formes d'activité génératrice de revenu comme la recherche d'emploi. Ainsi les dispositifs tels que l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ)/Caisse Nationale d'Aide aux Chômeurs (CNAC), et dans une moindre mesure l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), le Plan National de Développement Agricole (PNDA) et les Projets de Proximité de développement Rural Intégré (PPDRI) n'ont pas intégré la dimension Genre. Ils se sont adressés, essentiellement, à des activités de services centrées sur le milieu urbain.

Ces dispositifs ne partent pas d'un diagnostic des besoins des populations cibles mais semblent plutôt répondre à la problématique du chômage et de la pauvreté dans l'occultation des mécanismes de fabrication des inégalités de genre et, par là, de l'impact différencié de ces actions par une discrimination directe ou indirecte.

3.2 *L'emploi : signification de la réponse aux besoins immédiats des femmes*

Les dispositifs d'aide à l'emploi ou de réduction du chômage se positionnent en rapport à des attentes/demandes et non comme des réponses à des besoins de diagnostic de genre. Les dispositifs d'aides à l'emploi constituent une réponse aux besoins immédiats. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la situation et la condition

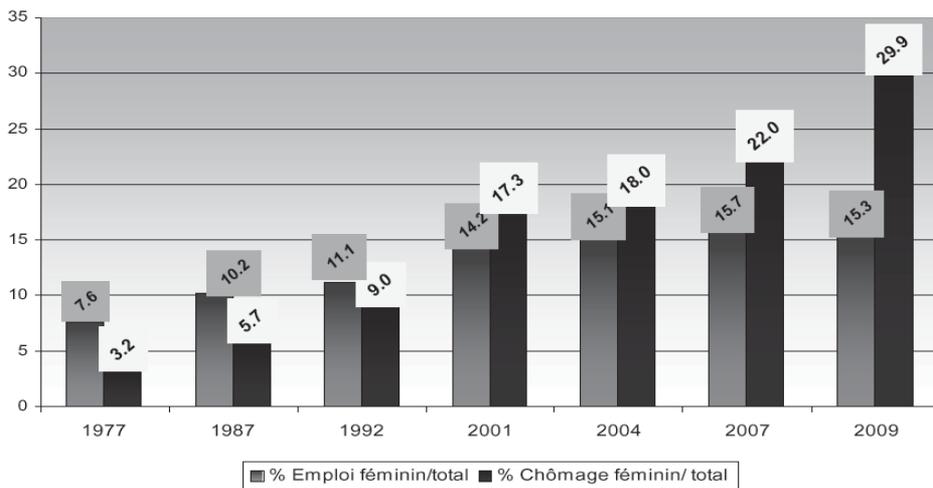
des demandeurs d'emploi et de manière différenciée pour les femmes. Ainsi il apparait de l'analyse de la tendance des résultats de ces dispositifs :

- une précarité décrite par ses effets et non sa (es) cause (s) (Taibaoui, 2001) ;
- une prolifération des contrats à durée déterminée, principalement pour les femmes ;
- une accentuation de la féminisation différentielle de certains secteurs : éducation, santé, administration, commerce, travail informel notamment à domicile, pluriactivité, surqualification (Souaber, 2006), etc.

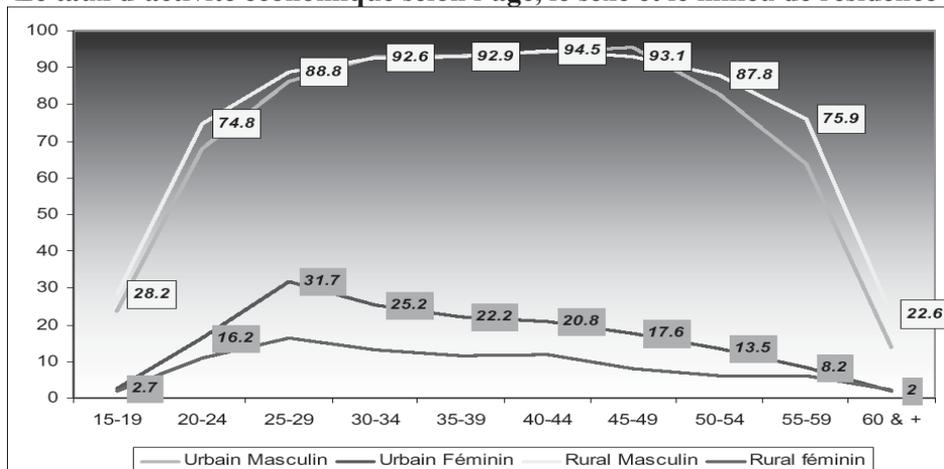
Cette situation n'est pas surprenante aux yeux de l'analyse de genre. Un dispositif ou un mécanisme dans le cadre d'une politique pour l'emploi qui répond à des attentes/demandes ou aux besoins immédiats et qui perd de vue de s'inscrire dans l'accompagnement en direction des intérêts stratégiques ne peut qu'avoir un effet négatif, voire pervers puisque ces dispositifs ne visent pas ou pas clairement les réductions des inégalités de genre. D'une manière globale, **la « micro-activité » semble avoir atteint ses limites et l'emploi des femmes et leur chômage n'y voient pas la(es) porte(s) d'issue.**

Les tableaux suivants illustrent cet aspect en matière d'emploi.

Évolution de la part de l'activité féminine sur l'activité totale (1977-2009) (en %)



Le taux d'activité économique selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence



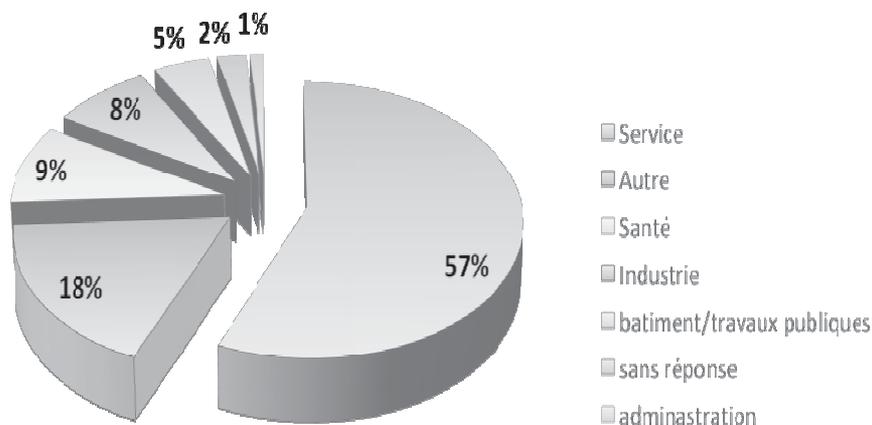
Source : A. LAKEHAL, situation de l'activité féminine en Algérie, ONS, Atelier de partage des connaissances « Initier la budgétisation Sensible au Genre, Tunis, novembre 2010.

Répartition des employeurs et indépendants selon le sexe, la situation dans la profession et le milieu de résidence

Selon le milieu de résidence		Urbain		Rural		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Selon le sexe	Masculin	1 532	83.3	891	86.1	2 423	84.3
	féminin	308	16.7	144	13.9	452	15.7
	Total	1 840	100,0	1 034	100,0	2 874	100,0
Situation dans la profession	Employeur	297	16.1	105	10.1	402	14.0
	Indépendant	1 543	83.9	930	89.9	2 473	86.0
	Total	1 840	100,0	1 034	100,0	2 874	100,0

Source : Extrait Tableau n°52 ONS/emploi 2010 : Répartition des employeurs et indépendants selon le sexe, la situation dans la profession et le milieu de résidence.

Entreprenariat féminin en Algérie par secteurs d'activités investis



Source : Enquête 2008, CRASC.

Cette répartition de l'entreprenariat féminin reflète la structure actuelle de l'emploi féminin (Benghabrit-Remaoun, 2005) et nous renvoie à la conclusion que les activités marchandes (Formelles ou informelles) révèlent leurs reproductions/projections des activités non marchandes (Rôles socialement construits). Lorsque les femmes s'investissent dans des activités économiques productives, elles restent dans des activités qui les maintiennent dans les rôles traditionnels souvent exercés dans l'espace domestique et ne les éloignent pas des rôles reproducteurs même si elles sont productrices.

L'analyse de l'entreprenariat féminin, de ce point de vue, inscrit les femmes dans une logique de continuité et non de rupture ou au moins une distanciation entre l'espace privé et l'espace public où devrait se produire leur activité professionnelle (Lakjaa, 1996). Cette relation - interaction entre ces deux espaces va les inscrire dans une perception de leur vécu et leur quotidien comme une non dissociation entre leurs positions économiques, au titre d'agent économique, et leurs positions sociales en tant que Femmes.

L'activité investie est alors vécue comme une activité transitoire et ne participe pas à la construction d'un rapport structurant au travail et encore moins à la déconstruction des représentations relatives aux métiers féminins- métiers masculins, au sens traditionnel des rôles assignés aux femmes et aux hommes.

CONCLUSION

Les femmes sont toujours exposées aux inégalités criantes et l'intégration transversale du genre dans les politiques économiques est loin d'être une réalité puisque les modes de production dans lesquels elles sont investies et par lesquels elles créent de la richesse ne sont pas valorisés : économie sociale et solidaire, réseaux économiques alternatifs, économie reproductive, etc. Ce qui nous conduit à

s'interroger sur le rôle de la micro-activité et de son corollaire la micro fiance. Sont-elles une alternative pour les femmes si elles ne sont pas obsolètes ou du moins mal amorcées ?

À notre sens il ne peut avoir une perspective de genre que si les actions ; les dispositifs et les mécanismes menés s'inscrivent dans une vision stratégique de politique publique sociale et économique.

Dans cet état d'esprit l'intégration du genre devient une question de politique publique qui vise à lutter **contre la marginalisation d'un potentiel de ressources humaines féminines**. Ce qui ne sera possible que si ces politiques publiques ont pour objet **une entrée égalitaire ou au moins une réduction des inégalités de genre**. Il s'agira par là d'intégrer le genre dans les décisions macroéconomiques

En s'appuyant sur le principe de travail de proximité, **une piste parmi bien d'autres** est à explorer, celle de l'accompagnement des femmes en formation au genre pour la création d'activité génératrice de revenu par la création d'emploi et ou la création d'entreprise. Il s'agit là d'une orientation vers le savoir être recherché par les femmes. Le point d'appui est le savoir faire des femmes notamment dans des activités autres que les activités dites traditionnellement féminine : **des activités décloisonnées en genre et à la démarche de recherche d'intérêts stratégiques**.

Cette démarche est un cheminement vers de nouveaux horizons. C'est la marche vers un changement qui passe inévitablement par la déconstruction du modèle patriarcal (Chamoux, 1981) comme modèle producteur et reproducteur des inégalités de genre où les relations sont des constructions sociales dont la hiérarchie défavorise les femmes et les rend vulnérables. Seul le rétablissement d'une symétrie de pouvoir égalitaire conduira à l'indépendance économique et financière des femmes. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur le statut politique et sociale des femmes. La question du droit des femmes à la propriété du capital est la grande illustration de cette perception d'un développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

ADEL F. (1997) Le travail domestique, *Insaniyat*, revue du Centre Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, n°1, Ed CRASC, 7-19.

BENGHABRIT-REMAOUN N. (dir) (2005) Données d'une l'enquête exploratoire : résultats d'enquête, *revue Rissalat Ell Oussra*, ministère délégué de la famille et de la condition féminine, septième numéro, 6-13.

BESSIS S. (2006) Femmes et développement : de l'invisibilité des femmes dans les discours et pratiques institutionnelles au triomphe de l'approche genre, *Revue des droits de l'enfant et de la femme*, CIDDEF (Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'enfance et de la femme), n° 10 juillet-septembre, dossier Femmes et travail au Maghreb, libertés et contraintes, 11-18.

BOUFENIK F. (2012) Les activités génératrices de revenu : l'accès des femmes aux ressources économiques en Algérie, *in* N. BENGHABRIT-REMAOUN et B. Benzenine (dir.)

Les femmes Africaines à l'épreuve du développement, Éditions CRASC, Algérie, 291-306.

BOUFENIK F. (2011) *L'intégration du genre dans l'approche de l'économie informelle : le cas de la production domestique en Algérie*, Thèse de Doctorat Unique, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, UNIVERSITE Abou Bekr Belkaid Tlemcen, juin, 505 p.

BOUFENIK-ELAÏDI F. (2000) *Les femmes et la production domestique : le cas de la production domestique de santé*, Magister en Sciences Économiques, Faculté des Sciences Économiques, Université d'Oran, 247 p.

CHAMOUX M.-N. (1981) La division sexuelle du travail : idéologie des rôles et rôles de l'idéologie, *Critiques de l'économie politique*, n° 17, nouvelle série, Paris, septembre-décembre, 68-82.

CHARIFATI-MERABTINE D. (2004) *Femmes et travail : identité sociale et représentation de soi*, Thèse de doctorat d'État en psychologie sociale Département de Psychologie et sciences de l'éducation, Faculté des sciences humaines. Université d'Alger, 245 p + annexes.

CRESSON G. (1995) *Le travail domestique de santé*, Paris, L'Harmattan, 356 p.

LAKJAA A. (1996) Les femmes universitaires face au travail salarié officiel, communication lors du Séminaire National sur "L'Université dans la société algérienne d'aujourd'hui", Oran, 5-6 mai.

PNUD, 2000, Rapport mondial sur le développement humain 2000, Paris, De Boeck Université, 2000, 290 p.

SOUABER H. (2006) Activité féminine en Algérie. Réalités et perspectives, *revue du CIDDEF* (Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'enfance et de la femme) n°10 juillet-septembre, dossier Femmes et travail au Maghreb, libertés et contraintes, 19-26.

TAIBAOUI L. (2001) *Incidence de la relation de travail à durée déterminée sur le vécu psychosociologique de l'emploi précaire*. Magister. Faculté des sciences sociales, département de psychologie et sciences de l'éducation, Université d'Alger, 145 pages.

Annexe 1 : LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE PROGRAMMATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Système de programmation	Forces	Faiblesses
Plan de développement local (PDL)	Ce système a comme principal avantage de mettre les différents acteurs d'une unité territoriale ou d'un réseau d'unités territoriales autour d'une vision à moyen et long terme de développement harmonieux et solidaire. Système de programmation qui permet d'exprimer une approche globale sans agenda précis (logique participative relativement neutre). Permet un système de programmation par	Information et formation préalable longue pour assurer un processus de bonne qualité et durable. Système lourd et long de programmation, peu efficace au niveau d'un projet, à part si ce travail fait partie d'une étape pour reprendre ce système dans le dispositif institutionnel du pays. Système difficile institutionnellement car met en liaison des acteurs aux intérêts quelquefois différents, des niveaux socio-économiques, des attentes, des problèmes et des besoins différents. Cadre de suivi-évaluation long à mettre en place pour

	<p>le bas qui tient compte de la diversité des situations, de responsabiliser les acteurs locaux sur les décisions, de proposer des solutions par rapport aux besoins.</p> <p>Système dont la participation peut être respectée au niveau de la programmation, de la préparation et de la réalisation, au niveau opérationnel, organisationnel et institutionnel.</p> <p>Le système PDL permet une coordination locale géographique et sectorielle et un système de suivi-évaluation participatif au niveau local.</p> <p>Il permet d'établir un plan équilibré entre les dimensions économique, sociale et écologique, contrairement aux Plans de Développement Sociaux ou aux Plans de Développement Économique.</p> <p>Il encourage une vision à long terme et une continuité dans les actions indépendamment des changements de personnel ou d'institutions.</p> <p>Il permet un suivi-évaluation du processus et des résultats selon un objectif global et non pas à partir d'un objectif sectoriel dont les interprétations sont plus tendancieuses.</p>	<p>mesurer les différentes dimensions des programmes.</p> <p>Système difficile à réaliser dans les situations de conflits ouverts entre les rapports de force, ce qui demande une planification contenant la dimension de résolution de conflits.</p> <p>Système difficile si un niveau de décision ne respecte pas les principes de décentralisation, de participation et d'autonomie.</p> <p>Système quelquefois influencé ou repris politiquement et socialement dans des unités territoriales aux forces déséquilibrées de décision.</p>
Plan de développement par module	<p>Ce système a comme principal avantage de proposer une sélection de solutions attendues pour chaque groupe socio-économique suite à l'expression de leurs besoins et de leurs attentes dans le court et moyen terme. Il évite donc l'iniquité et la marginalisation par le développement.</p> <p>Ce système par module respecte les principes participatifs, décentralisés et de demande au niveau de la programmation et de la réalisation.</p> <p>Ce système permet, à partir d'une définition précise des groupes socio-économiques, de leurs problèmes, besoins et attentes, de sélectionner les priorités de solutions stratégiques en fonction du temps et des ressources du projet.</p> <p>Formule de programmation bien adaptée à un cycle de projet.</p> <p>Les modules de développement permettent une standardisation du processus d'assistance et d'accompagnement, ce qui améliore l'efficacité et l'efficience de réalisation.</p> <p>La relation projet-bénéficiaires pour le choix des modules à la carte permet une décision participative (processus de demande et non pas de proposition) en limitant les influences politiques et sociales.</p>	<p>Système de programmation dont les solutions retenues doivent être réactualisées périodiquement (3-5 ans) en fonction des nouveaux besoins et des besoins induits.</p> <p>Système de programmation qui ne permet pas de répondre à toutes les attentes.</p> <p>Système de programmation dans lequel l'approche globale au niveau de la programmation a des difficultés à s'exprimer au niveau de la réalisation.</p> <p>Système qui permet difficilement de créer ou de renforcer des liens de solidarité entre acteurs.</p>

	Le système de module permet de contrôler les voies d'entrée pour s'assurer des solutions et des bénéfices pour tous, tout en attachant des mesures d'accompagnement visant à l'ouverture vers l'innovation technologique et à la formation.	
Plan de développement par groupe d'intérêt commun	Ce système a comme avantage principal de favoriser des activités de développement par groupe d'acteurs aux intérêts communs, par exemple dans une filière de production-commercialisation. Système de développement vertical qui tient compte de l'amont et de l'aval des activités. Système favorisant l'adoption de l'innovation à l'intérieur du programme de développement. Système favorisant la coopération, la solidarité, les compromis et les synergies entre les acteurs du même groupe. Système permettant de répondre à un processus de développement de court, moyen et long terme.	Système qui tend à favoriser les groupes capables de s'organiser rapidement, souvent les moins pauvres. Système qui a des difficultés à créer des relations de solidarité entre groupes d'intérêts différents, ce qui peut mener à des iniquités de résultats par groupe. Système où existent des influences politiques, sociales et économiques.

Source : Laurent Chazee, Construction collectif d'un plan de développement, PADSEL-NEA, DLRI, mai 2005.

Annexe 2 : TYPES ET DEGRÉS DE PAUVRETÉ

Les États et les institutions internationales s'accordent à reconnaître que les individus ou les Communautés pauvres³⁴ ne jouissent pas des libertés essentielles d'action et de choix que l'on considère généralement comme normaux et acquis pour un être humain.

Caractérisation de ces individus ou communautés

Ils ne peuvent, correctement ou décemment se nourrir, se loger, s'habiller, s'éduquer, se soigner. Ils n'ont donc pas la possibilité de s'épanouir et de s'intégrer. Ils sont par ailleurs exposés : aux maladies, aux crises et bouleversements économiques, aux calamités et catastrophes naturelles. Ils sont marginalisés et parfois maltraités par les institutions de l'État et de la société. Ils n'ont aucune influence sur les décisions qui modèlent leur existence. Ce sont les différentes facettes ou les dimensions de la pauvreté.

Sur la base de cette définition et du constat que sur les 5 milliards d'habitants de la planète : 2,8 milliards vivent avec moins de 2\$ par jour et 1,2 milliards avec moins d'1\$ par jour, la communauté internationale, s'est fixée un objectif pour l'horizon 2015, voire 2020, impliquant un ensemble de mesures et de décisions diverses à tous

³⁴La question de la pauvreté est abordée dans ma communication au Colloque international : « *La pauvreté au féminin. Elles, leurs droits, leurs revendications et leurs stratégies* », 2 mars 2010, organisé par Le Collectif des Femmes asbl et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Louvain La Neuve, Belgique.

les niveaux de pouvoir des États et que l'on peut résumer en trois grands programmes.

Programme 1 : développement des opportunités matérielles

Ces opportunités sont résumées comme suit : emploi, crédit, routes, électricité, marchés, écoles, eau, assainissement, santé, qualifications.

Programme 2 : développement des capacités d'insertion

Ce programme consiste à développer la participation, réformer l'administration, les institutions juridiques et la prestation des services publics. Il consiste également à éliminer les obstacles sociaux et institutionnels c'est-à-dire la discrimination sexuelle et ethnique, le statut social et politique.

Programme 3 : développer la sécurité matérielle

Ce programme a pour but d'atténuer la vulnérabilité des individus et des communautés aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles, à la mauvaise santé. Il convient d'instituer des mécanismes d'atténuation des risques et de la vulnérabilité : assurances risques, diversification des revenus des ménages, travaux d'utilité collective, programmes de maintien à l'école.

Ces programmes ne peuvent être conduits et aboutir à des résultats sans une parfaite connaissance des milieux humains touchés par la pauvreté, des causes de la pauvreté, des types de pauvreté selon que celle-ci est d'ordre conjoncturel ou structurel et qu'elle affecte les individus dans leur cadre social ou économique³⁵, des degrés de pauvreté³⁶, du potentiel de ressources valorisables que celles-ci soient naturelles, financières, institutionnelles, humaines³⁷.

Comprendre les niveaux ou les degrés de pauvreté

Dire que quelqu'un est riche ou pauvre suppose que l'on a consciemment ou inconsciemment comparé par rapport à un état de référence. Mais cet état de référence est modulable, selon que l'on compare des riches ensembles ou des pauvres ensembles. Dans tous les cas, la richesse et la pauvreté restent des notions vagues, car elles n'expriment qu'un état général, une situation, fondée sur une vue de l'esprit.

Les économistes, afin de disposer de données statistiques mesurables ont mis au point plusieurs systèmes de mesure fondés chacun sur une référence fixe, pour exprimer tel ou tel type de richesse ou de pauvreté (dépenses des ménages, quantités de calories, revenu moyen).

En ce qui concerne le projet et s'agissant pour nous de disposer plus d'un système indicateur que de données statistiques, relativement complexes à évaluer, nous adoptons une approche plutôt opérationnelle que réellement statistique fondée sur 4 états ou niveaux de vulnérabilité qui sont les suivants :

³⁵ À titre d'exemple, le SIDA est un problème principalement de santé, par contre la faim, bien qu'elle soit une conséquence est plutôt d'ordre économique.

³⁶ En effet la pauvreté n'est pas égalitaire. Dans une communauté, certains individus sont plus pauvres que d'autres et n'ont donc pas la même perception des effets.

³⁷ Cf. annexe 1

État 1.

Pauvres, en état de vulnérabilité avancée, nécessitant un cadre spécifique de soutien social. On peut inclure dans cette catégorie les handicapés physiques et mentaux, les malades chroniques graves, les individus affectés de maux sociaux tels que la drogue, l'alcool, les marginalisés en état de mendicité. On peut inclure également dans cette catégorie les chômeurs vrais et les personnes en chômage déguisé.

État 2.

Pauvres occupés en permanence ou de façon saisonnière ou temporaire ou inoccupés mais disposant tout de même d'un revenu qui est insuffisant pour satisfaire leurs besoins minima de base ou du ménage. Cette catégorie, déjà en état de vulnérabilité, est encore plus vulnérable en cas de choc socioéconomique (maladie d'un membre de la famille ou du chef de ménage, arrêt de travail, accident).

État 3.

Pauvres, occupés ou non disposant d'un revenu équilibrant les besoins mais sans qu'il y ait accumulation (épargne). Cette catégorie est également vulnérable en cas de choc socioéconomique, dans la mesure où le choc subi peut rompre le fragile équilibre en place.

État 4.

Dans cette catégorie sont classés les individus et ménages en système d'accumulation, c'est-à-dire disposant de revenus qui leur permettent non seulement de couvrir les besoins mais également d'en épargner une partie. Cette frange peut être considérée comme relativement vulnérable à des chocs socioéconomiques ou en situation d'amélioration de ses conditions de vie, par exemple lorsque le ménage est engagé dans la construction d'une maison, ou qu'il doit financer les mariages des enfants.

Dans tous les cas et pour les 3 dernières catégories de vulnérabilité, la perte de la source de revenu par décès, accident ou autre cause peut être soit fatale soit fortement préjudiciable. Ce qui explique pourquoi la compréhension des degrés et niveaux de pauvreté est importante.

Sans la connaissance des états de pauvreté, des sources de revenus, de la fragilité et de la vulnérabilité des ménages, il est inconcevable d'envisager des solutions dont les principaux impacts ciblent réellement la population concernée.

Les solutions sont spécifiques aux problèmes posés. Une bonne description et compréhension de l'état des lieux, donc un bon diagnostic est la garantie de solutions appropriées.

Annexe 3 : OMD ET ENGAGEMENTS

Tableau synthétique des OMD et des engagements³⁸

OMD	Engagement Planétaire	Engagement algérien
Éliminer la pauvreté et la faim	- 50% entre 1990-2015	De 1,9 en 1988 à 0,8 en 2000 vers zéro en 2015
Réaliser l'éducation primaire universelle	Moyens d'achever un cycle complet d'études Primaires Filles et Garçons	Réduire les inégalités de genre, vers la parité
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	- Égalité des chances en matière d'éducation - Accès aux activités génératrices de revenu - La gestion des affaires publiques	Réformes : - des dispositifs à la création d'activités génératrices de revenu - des dispositions politiques dont l'article 31 bis
Réduire la mortalité infantile	- 2/3	Réduire de 2/3 le taux estimé 35,5‰ en 2004
Améliorer la santé maternelle	- 3/4	En 2004 estimé à 37/100.000
Lutte VIH/Sida, le paludisme + maladies transmissibles	Stopper le SIDA + maîtrise du paludisme et autres MT	Taux de Prévalence 2004 : VIH/Femmes enceintes : 2363 cas, Paludisme : 427 cas, Tuberculose : 19 422 cas
Assurer un environnement viable	La moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable (2015). Améliorer la vie de cent millions de personnes/taudis (2020)	100% d'accès à l'eau potable et raccord assainissement. - programme de construction de logements
Créer un partenariat mondial pour le développement :	Liberté d'appréciation des États	Promotion des IDE et politique d'ouverture

Source : Tableau réalisé par nos soins sur la base de deux références :
Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement - Algérie,
Rapport établi par le gouvernement algérien, juillet 2007.
CNES, Rapport national du développement humain 2007/2008, avril 2009.

³⁸ Les développements sur les objectifs et les engagements de l'État algérien n'est pas le propos de cette contribution. Cet aspect a été abordé dans notre contribution au colloque international sur « Femmes africaines et le développement » organisé par le CRASC à l'occasion du festival Panafricain, le 19 juillet 2009 à Alger.